



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FIXATION DU TARIF DES DROITS DE
STATIONNEMENT ET DE VOIRIE A COMPTER
DU 1ER FEVRIER 2024**

**DÉCISION N° DM-24-007
EN DATE DU 22 JANVIER 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2014 approuvant une nouvelle sectorisation des voies vincennes et fixant un nouveau mode de calcul de droits de stationnement et de voirie ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 septembre 2017 instituant une tarification pour l'utilisation d'installations électriques sur le domaine public ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte ces critères et de fixer des droits de stationnement et de voirie en annexe ;

D É C I D E

D'APPLIQUER à compter du 1^{er} février 2024, le tarif des droits de stationnement et de voirie en annexe.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal au chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240122-lmc1H11585H1-AR Date de réception en Préfecture : 22/01/2024 Date de Publication : 22/01/2024
--